Communauté métropolitaine de Québec

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA CMQuébec - **ANNÉE 2026**

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* (RLRQ, c. C-37.02), le conseil de la CMQuébec a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 11 décembre 2025, une résolution acceptant le calendrier de ses séances pour l'année 2026 en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

Les séances ordinaires du conseil de la CMQuébec débuteront à 13 h 15 et se tiendront à la salle du conseil de l'Édifice Andrée-P.-Boucher aux dates suivantes :

- 29 janvier
- 19 février
- 19 mars
- 16 avril
- 21 mai
- 18 juin
- 17 septembre
- 15 octobre
- 19 novembre
- 17 décembre

Le calendrier peut être modifié, conformément à la loi, si les circonstances le justifient.

Québec, le 13 janvier 2026

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate